

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2011

GARDE À VUE - (n° 3040)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 235

présenté par
M. Gosselin-----
à l'amendement n° 59 Rect. de M. Raimbourg
-----**APRÈS L'ARTICLE 15 BIS**

Compléter cet amendement par l'alinéa suivant :

« II. – Au troisième alinéa du même article, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « troisième ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de conséquence sur un décompte d'alinéas au sein de l'article 803-3 du code de procédure pénale.